

## **REGLEMENT T'RANCE MINIHC 2021**

La manifestation pédestre, objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s), hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, et aux animaux.

### **1. Lieu, date et nature de la compétition**

#### Epreuves :

Un trail court de 21 km

Un trail découverte de 12 km en individuel

Un trail découverte en relais de 2 coureurs(ses) de 12 km

#### Lieu du départ/arrivée :

Terrain de foot du Minihic sur Rance le 12 juin 2021

#### Heure départ :

17h00 pour le trail court de 21 km

17h30 pour le trail découverte de 12 km (ind et relais)

#### Parcours :

Environ 12 km et 21 km sur les courses individuelles et env 5 et 7 km pour les relayeurs

Plages, chemins côtiers, grèves, sentiers en sous-bois

Fléchage, rubalises sur points dangereux

Baliseurs sur tout le circuit

Parcours disponibles sur le site [www.NextRun.fr](http://www.NextRun.fr)

### **2. Organisateur**

Run In Rance, 22 rue des Devants Lauriers 35870 Le Minihic /Rance

### **3. Conditions de participation**

La participation à la manifestation est conditionnée à :

a) Catégorie d'âge : Les compétiteurs doivent nés en :

2003 et avant pour le trail court de 21 km

2005 et avant pour les trails découvertes de 12km (ind ou relais)

b) Certificat médical : Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire (lors de l'inscription en ligne)

- soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' j'aime courir, délivrée par la FFA, en cours de validité au 12 juin 2021

- soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/spip?page=sg-federation>), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;

- soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition (soit après le 12 juin 2020), ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. (Les certificats médicaux ou licences de Triathlon sont interdites depuis le 01/01/2019)

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

c) Droit d'inscription :

Le droit d'inscription est de :

12 € pour le trail court

8 € pour le trail découverte en individuel

10 € par équipe pour le trail découverte en relais

Pas d'inscription le jour de la course

d) Clôture des inscriptions

La clôture des inscriptions est fixée au 12 juin 2021 à 15h00 (ou bien lorsque le nombre de dossards vendus aura atteint le quota fixé (280 sur le trail court, 180 sur le trail découverte en individuel et 20 équipes de relais)

e) Athlètes handisports

Le parcours ne permet pas l'accueil des athlètes en fauteuil.

f) Mineurs

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation (licenciés ou non)

g) Dossard

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation sur la poitrine.

#### h) Matériel de sécurité

L'athlète devra obligatoirement présenter avant le départ le matériel de sécurité suivant : réserve d'eau d'un litre, sifflet et téléphone portable.

Tout abandon de tout ou partie de ce matériel durant la compétition est interdit, il entraînera la disqualification de l'athlète.

#### i) Rétractation

Tout engagement est ferme, définitif et ne sera pas remboursé en cas de non-participation quelque soit le motif.

#### j) Acceptation du présent règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

### **4. Cession de dossard**

Tout engagement est personnel.

Un service d'achat/revente de dossard est proposé (lorsque l'épreuve est complète) sur le site NextRun.

En dehors de ce service proposé par NextRun, aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

### **5. Assurances**

#### a) Responsabilité civile

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance souscrite auprès de la SMACL.

#### b) Assurance dommages corporels

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

### **6. Règles sportives**

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA

#### a) Aide aux concurrents

Toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors zone, est interdite et disqualificative.

b) Suiveurs

Aucun suiveur n'est accepté, sous peine de disqualification.

c) Bâtons

Le port des bâtons n'est pas autorisé.

d) Assistance

Aucune assistance n'est autorisée.

e) Chronométrage

Le chronométrage est assuré par ChronoWest

## **7. Classements et récompenses**

a) Classements

Classement général (3 premiers homme et femme) et par catégories : cadets – juniors – espoirs – seniors – M0 – M1 – M2 – M3– M4 – M5 – M6 – M7 – M8 – M9– M10 (homme et femme), relais mixte, hommes et femmes.

b) Récompenses

A tous les arrivants et aux vainqueurs de certains classements :

Trail court et trail découverte en individuel :

Lots par catégories ci-dessous (homme et femme) :

Scratch pour les 3 meilleurs temps

1er Cadet (- de 18 ans)

1ers Juniors + Espoirs

1er Senior + M0

1er M1 + M2

1er M3 + M4

1er M5 + M6

1er M7 + M8 + M9 + M10

ATTENTION : Pas de cumul possible catégories et scratch

Trail découverte en relais : lots pour le meilleur temps, pour la première équipe

femme et pour la première équipe mixte.

c) Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur les sites internet suivants : [www.nextrun.fr](http://www.nextrun.fr) et [www.chronowest.fr](http://www.chronowest.fr) .

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur ces sites en cas de motif légitime

(pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique [dpo@athle.fr](mailto:dpo@athle.fr)).

## **8. Ravitaillements**

### Trail court :

Un poste de ravitaillement liquide sera installé au kilomètre 13

### Trail découverte :

Un poste de ravitaillement liquide sera installé au kilomètre 5

Un ravitaillement solide (en portions individuelles) et liquide sera proposé à l'arrivée.

## **9. Sécurité et soins**

### a) Voies utilisées

La compétition se déroule (en partie) sur des voies ouvertes à la circulation, les concurrents devront impérativement emprunter le côté droit de la chaussée et respecter le code de la route.

### b) Sécurité des concurrents

La sécurité est assurée par un médecin et la Croix Rouge de Saint-Malo.

### c) Entraide entre concurrents

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

## **10. Protection de l'environnement**

La T'Rance Minihic traverse de nombreuses zones classées Natura 2000. Il est donc strictement interdit de jeter emballages ou déchets hors zone de ravitaillement sous peine d'exclusion de la course. Des poubelles seront disponibles sur le parcours. Les coureurs devront aussi veiller à bien rester sur les sentiers afin de ne pas dégrader la végétation des abords.

## **11. Droit à l'image**

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

## **12. Force majeure**

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de

l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

## **13. Annulation et remboursement**

L'inscription est ferme et définitive et ne peut donner lieu à aucun remboursement.

Cependant en cas d'annulation pour des raisons sanitaires (COVID) ou en cas de force majeure, l'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation.

Les participants seront alors remboursés de leurs frais d'engagement (hors frais de la plateforme d'inscription).

## ANNEXE 2

### CHARTRE DU COUREUR – ENGAGEMENT POST COVID-19

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, **en tant que coureur de l'évènement** ....., je m'engage à :

- 1/ Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouvert ou à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).
- 2/ Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :
  - > Port du masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remets après l'arrivée dans la file du parcours de sortie
  - > Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée
  - > Ne pas cracher au sol
  - > Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle
  - > Ne pas jeter de déchets sur la voie publique
  - > Respecter et laisser les lieux publics propres
  - > Être équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...), ...
- 3/ Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.
- 4/ Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.
- 5/ Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).
- 6/ Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants et à fortiori en altitude.
- 7/ Ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours
- 8/ Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.
- 9/ Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « StopCovid » préalablement à ma venue sur l'évènement.
- 10/ Choisir des épreuves proches de son lieu d'habitation et nécessitant peu de déplacements et de transports

*Nom, prénom  
Date et Signature*

